

Annexe 3

Exemple de calcul d'un IRPeQ pour une entreprise agricole

D'abord, la liste des pesticides est établie par culture. Ensuite, un IRS et un IRE sont associés à chacun des produits. Il est alors possible de calculer les indices de risque par culture. Dans l'exemple ci-contre, pour le maïs, l'IRE atteint 275 et l'IRS s'élève à 260.

Culture	Superficie (ha)	Produit (nom commercial)	IRE/ha	IRS/ha
Maïs	50	Glyphosate + engarde	43	47
		Maxim Quattro + Stamina + Intego Solo	232	213
IRPeQ/ha pour le maïs			275	260
Blé	10	Buctril M	32	443
		Vitaflo 280	2	104
IRPeQ/ha pour le blé			34	547
Soya	20	Glyphosate + Pursuit + Classic	100	46
		Vibrance Maxx	187	193
IRPeQ/ha pour le soya			287	239
Prairies	20	Aucun	0	0
			0	0
IRPeQ/ha pour les prairies			0	0

En fonction de la superficie que couvre chaque culture dans l'entreprise, le pourcentage respectif de risque est déterminé. Dans l'exemple ci-contre, la culture de maïs représente 69 % de l'IRE pour l'entreprise et la culture fourragère (prairies), 0 %. Cette information permet au producteur de cerner les cultures pour lesquelles les pratiques les plus à risque sont utilisées et de déterminer des méthodes de rechange ou préventives.

IRE				
Culture	Superficie (ha)	IRA/ha	Total	%
Maïs	50	275	13 750	69
Blé	10	34	340	2
Soya	20	287	5 740	29
Prairies	20	0	0	0
Grand total :			19 830	

IRE – Ferme :
19 830/100 ha = 198

IRS				
Culture	Superficie (ha)	IRS/ha	Total	%
Maïs	50	260	13 000	56
Blé	10	547	5 470	24
Soya	20	239	4 780	21
Prairies	20	0	0	0
Grand total :			23 250	

IRS – Ferme :
23 250/100 ha = 233